

Suicide d'Amanda Todd : les Anonymous sont-ils allés trop loin ?

Modifié le 18-10-2012 à 16h36 14 réactions | 44009 lu

 Temps de lecture : 3 minutes



Par **Marie Soulez**
Avocate

Le journal **Observateur** Mis à jour à 16h47
Le Plus 
Experts, témoins, opinions

LE PLUS. Amanda Todd s'est suicidée mercredi dernier au Canada. Elle avait 15 ans. Harcelée depuis trois ans, elle était tombée en dépression. Les Anonymous se sont emparés de l'affaire, en cherchant puis en divulguant le nom du harceleur présumé. Seulement, il est possible qu'ils se soient trompés. Sont-ils allés trop loin ? Réponse avec **Marie Soulez, avocate au cabinet Alain Bensoussan.**

Édité et parrainé par **Henri Rouillier**

0

Share

1

RÉAGIR



Amanda Todd avait 15 ans. Elle était Canadienne. Elle s'est suicidée mercredi dernier, après avoir lancé un appel au secours sur YouTube. La jeune fille était harcelée depuis trois ans, époque à laquelle elle avait échangé avec un homme sur internet, un homme qui l'avait poussée à se dévêtir et qui avait pris une photo d'elle, ensuite diffusée sur le web.

Tout en changeant plusieurs fois d'école, elle avait commencé à se droguer et à boire de l'alcool. Fait marquant, les Anonymous, qui ont fait de la pédophilie et de la pédopornographie sur internet leur cheval de bataille, ont cherché l'homme en question. C'est quand ils pensaient l'avoir retrouvé qu'ils ont divulgué son nom et son adresse sur internet. La police canadienne a procédé à une interpellation, seulement, il se pourrait que les activistes se soient trompés de personne.

Pourquoi il faut laisser faire la justice

Ils sont certainement allés trop loin. D'ailleurs, un avocat canadien s'est même prononcé sur l'affaire, rappelant que le système n'est pas sensé condamner qui que ce soit sans poursuites. La présomption d'innocence existe, elle ne doit en aucun cas être bafouée. Ce n'est pas aux Anonymous de jeter quelqu'un en pâture à la vindicte populaire. La seule chose que cela entraînerait, c'est la création de milices privées, ou l'organisation d'expéditions punitives. C'est hors de question. Nous parlons du Canada, mais la justice française dispose d'armes réactives et efficaces, qui répondent à des situations d'urgence dans le respect de la présomption d'innocence.

Nouveau harcèlement, nouvelle prise de conscience

En prenant du recul, cela peut traduire un manque de confiance de la part des citoyens dans leurs institutions. C'est certain. Mais cela vient surtout du fait que le cyber-harcèlement n'est pas une infraction pénale, contrairement au harcèlement sexuel ou au harcèlement au travail. D'ailleurs, le texte de la LOPPSI 2 aurait pu définir cette nouvelle forme de harcèlement. Beaucoup des individus qui subissent ses violences en ligne n'ont pas recours à la justice parce qu'elles se disent que l'on ne les écouterait pas, que l'on ne les croira pas.



Des jeunes rassemblés au mémorial d'Amanda Todd, le 15 octobre 2012 à Maple Bridge (J.HAYWARD/SIPA).

Je pense que l'on assiste à une véritable prise de conscience des pouvoirs publics ces derniers temps. En France, quand on parle du harcèlement à l'école, la justice propose des solutions. La Cnil continue même de rappeler que chacun a la possibilité d'exercer son droit d'opposition, et d'être accompagnée dans cette démarche. Il apparaît en fait que les gens ne sont pas conscients de ces procédures, des aides qui sont à leur disposition, et qu'internet est – comme tout autre espace – un lieu qui n'échappe pas au droit.

Des appels au secours qu'il faut entendre

Ce qui est d'autant plus violent avec le harcèlement en ligne, c'est qu'il est continu. Il ne s'arrête pas. On ne peut pas le rompre, contrairement au harcèlement au travail, auquel on peut échapper par le

biais par exemple d'arrêts lorsque des dépressions apparaissent ou de rupture du contrat. Aujourd'hui, sur les réseaux sociaux, il est possible de signaler aux administrateurs les contenus qui nous semblent offensant, ce qui prouve qu'eux-mêmes ont envisagé ces éventualités. C'est sans fin, donc.

À noter qu'en France aussi il y a eu plusieurs cas de suicides à la suite de clashes, mais ils ont lieu dans des cercles plus intimes. Pour ces ados qui diffusent ces vidéos d'appels au secours, ils envisagent ce geste comme un ultime appel au secours. Seulement, il faut attendre que le plus tragique se soit produit pour que les gens réagissent... Sinon, il ne se passe malheureusement pas grand-chose.

Fropos recueillis par Henri Rouillier.